



**Rapport préliminaire de la mission d'Observation déployée
dans les dix départements d'Haïti à l'occasion du second tour
des élections présidentielles et législatives le 20 mars 2011**

*Cette mission d'observation non partisane a été rendue possible grâce à
l'appui du NDI et de l'USAID*

Cap-Haïtien, le 22 mars 2011

Siège social :
18, ruelle Shalom et terminus Ave des Acajoux, Charrier,
B.P. 198 Cap-Haïtien, Haïti
Tél. 3 444-1839
E-mail: jurimediacap@yahoo.fr
Web: www.jurimediahaiti.org/

1. Introduction

Après environ deux mois de crise post-électorale, les autorités électorales et la majorité des acteurs impliqués dans le processus électoral du 28 novembre 2010 sont parvenus à un certain consensus pour la réalisation d'un second tour des élections présidentielles et législatives le 20 mars 2011. Ces joutes sont censées permettre aux 4,5 millions d'électeurs haïtiens d'élire un-e président-e de la république, 7 sénateurs sur 30 (puisque 4 ont été élus au premier tour) et 69 députés sur 99 (20 ayant déjà été élus au premier tour).

Poursuivant sa mission de contribuer au renforcement de l'État de droit démocratique et à la promotion des droits de la personne en Haïti, la Jurimédia a de nouveau déployé une mission d'observation non partisane des élections à l'occasion de ce second tour. Cette mission, plus importante que celle mobilisée le 28 novembre 2010, comportait un total de 434 observateurs (dont 417 observateurs fixes suivant les opérations électorales dans 417 bureaux de vote pendant toute la journée et 17 observateurs mobiles sillonnant plusieurs centres de vote au cours de la journée). Les observateurs de Jurimédia étaient déployés au niveau des dix (10) départements géographiques d'Haïti et ont pu ainsi couvrir plus de 252 centres de vote, plus de 434 bureaux de vote dans un total de 82 communes.

L'observation du second tour se concentrait essentiellement sur le contrôle de la conformité des opérations électorales aux principes démocratiques et à la loi électorale. Une attention particulière a été portée sur les aspects suivants :

- La prise en compte des recommandations soumises au CEP par les différents organismes d'observation ;
- La mise en œuvre des mesures de correction annoncées par le CEP ;
- La régularité de la liste électorale ;
- La présence des mandataires et des observateurs ;
- La disponibilité du matériel nécessaire au bon déroulement du vote ;
- Le respect des procédures du scrutin ;
- Le climat électoral pendant toute la journée, etc.

Le présent rapport préliminaire donne une description sommaire des faits positifs et négatifs constatés durant la journée électorale, sur la base des données collectées par un centre d'appel mis en place pour assurer la liaison avec les observateurs sur le terrain. Une analyse plus approfondie et un rapport plus détaillé des observations relevées seront élaborés ultérieurement. En guise de conclusion, nous terminons le rapport par quelques recommandations aux acteurs concernés pour la poursuite sans heurt du processus électoral et pour un vrai triomphe de la démocratie.

2. Principaux constats

Pendant la journée du scrutin, l'observation a porté notamment sur la mise en œuvre des mesures correctives annoncées par le CEP, l'heure d'ouverture des Bureaux de vote, la présence du matériel électoral, la présence de mandataires et observateurs, la sécurité, l'accès des électeurs et électrices, le respect des procédures du scrutin, la transparence du scrutin, la liberté et le secret du vote, les troubles ou perturbations du processus, la participation des électeurs et électrices, les irrégularités ou tentatives de fraude généralement quelconque, le processus de dépouillement et de comptage des votes, la fermeture des Bureaux de vote.

A. Constats positifs

D'entrée de jeu, nous pouvons affirmer que la journée électorale du 20 mars 2011 a été globalement satisfaisante. Des progrès évidents ont été réalisés par rapport à l'expérience du 28 novembre 2010, tant dans l'organisation des opérations que dans la sécurité des acteurs impliqués dans le processus (électeurs et électrices, personnel électoral, candidats). Un effort particulier a été remarqué quant à la lutte contre l'impunité des infractions commises dans le cadre des élections¹. Parmi les constats positifs relevés, nous pouvons noter :

¹ Cette manifestation particulière de l'impunité a constitué un sujet de préoccupation pour les acteurs de la société civile haïtienne impliqués dans l'observation non partisane. C'est en ce sens que la Jurimédia avait entrepris une campagne de sensibilisation une semaine avant le scrutin. En plus d'un spot radiophonique de sensibilisation, dix ateliers de réflexion ont été tenus avec les agents de l'application de la loi et les journalistes dans les dix départements du pays.

- Les nouvelles mesures prises par le CEP pour résoudre le problème de la liste électorale (affichage de la LEP un mois à l'avance et dans les mairies et CASEC également, renforcement du centre d'appel à 120 opérateurs, campagne médiatique « où voter », déploiement d'agents munis de lecteur de carte CIN dans les camps, etc.) ont donné de bons résultats. Si le problème n'est pas à 100% résolu, on doit reconnaître qu'il y a eu une baisse significative du nombre de citoyens et de citoyennes qui se sont plaints de ne pas retrouver leur nom sur la LEP.
- Nos Observateurs et Observatrices ont relevé une plus grande mobilisation des électeurs et électrices par rapport au premier tour. Ce qui fait laisser prévoir une hausse sensible du taux de participation à ces élections.
- Dans la majorité des centres de vote observés, le matériel nécessaire pour les opérations électorales était disponible, même si l'on doit faire exception pour la zone métropolitaine de Port-au-Prince où il en manquait dans la plupart des centres de vote jusqu'à deux ou trois heures après l'heure d'ouverture.
- La prorogation du délai de fermeture des bureaux de vote à 5 heures pour la région métropolitaine de Port-au-Prince a permis de compenser plus ou moins le retard causé par la non disponibilité à temps du matériel électoral (notamment encre, formulaires de procès-verbal, etc).
- Le dispositif de sécurité a été efficace et garantissait un bon déroulement de la journée électorale, même si l'on doit déplorer au moins deux morts (à Marchand Dessalines et à Marre-Rouge), quelques blessés et quelques centres de vote perturbés.

B. Constats négatifs

En ce qui a trait aux points d'insatisfaction observés pendant le déroulement de la journée électorale du 20 mars 2011, le centre d'appel de Jurimédia a enregistré un total de 78 incidents dans 74 des 82 communes couvertes par notre mission d'observation. Ces incidents varient suivant la liste que voici :

Les gens ne trouvent pas leur nom sur la liste, absence de Mandataire de l'un ou l'autre des candidats en lice pour la présidentielle, manque de matériel électoral, des

observateurs n'ont pas été admis au BV, des électeurs ont voté sans leur CIN, matériel électoral détruit par des individus (vandalisme), interruption du vote, on n'a pas marqué le doigt des électeurs à l'encre indélébile, retard dans l'installation du bureau, des bulletins ont déjà été remplis, cas de violence, on indique aux électeurs pour qui voter, des gens armés sont entrés dans le BV.

L'analyse des données recueillies par le centre d'appel permet de décrire ainsi les tendances observées : 17 incidents sur 78 (22%) concernent des citoyens qui n'ont pas pu retrouver leur nom sur la LEP, 14 des incidents (18%) portent sur le retard mis dans l'ouverture des bureaux de vote à cause du manque de matériel électoral, les cas de violence et les tentatives d'orienter le vote des électeurs viennent ensuite avec 8 incidents (10%). Le tableau ci-après présente en détails les tendances observées.

Incidents	Nombre	Pourcentage
Les gens ne trouvent pas leur nom sur la liste	17	21.79%
Absence de Mandataire de l'un ou l'autre des candidats en lice pour la présidentielle	5	6.41%
Manque de matériel électoral	5	6.41%
Des observateurs n'ont pas été admis au BV	0	0.00%
Des électeurs ont voté sans leur CIN	2	2.56%
Matériel électoral détruit par des individus (vandalisme)	3	3.85%
Interruption du vote	4	5.13%
On n'a pas marqué le doigt des électeurs à l'encre indélébile	2	2.56%
Retard dans l'installation du bureau	14	17.95%
Des bulletins ont déjà été remplis	1	1.28%
Cas de violence	8	10.26%
On indique aux électeurs pour qui voter	8	10.26%
Des gens armés sont entrés dans le BV	2	2.56%
Autres	7	8.97%
Total	78	100.00%

En guise de description détaillée des incidents susmentionnés, nous nous contenterons de présenter ici, à titre illustratif, quelques irrégularités ou tentatives de fraudes parmi les plus graves et les plus évidentes que nos observateurs ont pu relever.

Quelques cas d'irrégularités et de fraudes constatés

- Au centre de vote de l'École nationale de l'Acul-du-Nord, les bureaux 3 et 7 ont dû être annulés vers 11 heures du matin, suite à des affrontements entre des partisans des deux candidats à la présidence consécutifs à des actes de remplissage d'urnes. Un procès-verbal a été dressé par un Juge de paix en la circonstance. Il n'y a pas eu d'arrestation, bien que les forces de l'ordre ont été sur les lieux. Des actes similaires ont été signalés au Centre de vote de l'École nationale de Grison-Garde où les 10 bureaux ont été fermés avant 3 heures, vraisemblablement pour faciliter l'opération de remplissage d'urnes.
- À Marre-Rouge dans le Nord-Ouest et à Miragoane dans les Nippes (centre de vote de l'École Armée du salut), des individus ont tirés en direction des centres de vote. Il en est résulté un mort à Marre-Rouge.
- Dans la commune de Milot et au Centre de l'École nationale de Grand-Pré, des individus munis d'armes blanches se sont introduits dans le centre et ont emportés 459 bulletins de la présidence, sans qu'ils aient pu être inquiétés par la patrouille de la police nationale qui se trouvait à l'extérieur du centre. Procès-verbal a été dressé par un juge de paix et les bulletins ont été remplacés par les responsables.
- À l'Arcahaie et au centre de vote du Lycée Charles Bel-Air, un mandataire du parti MOCHRENA a tenté de voter plusieurs fois. Il a été par la suite arrêté et placé en garde à vue.
- À Ouanaminthe, au centre de vote de l'EFACAP, les bureaux 12 et 29 ont dû être fermés prématurément (vers 1 heure) suite à des affrontements entre des partisans de INITE et ALTERNATIVE.
- Dans de nombreux cas, le secret du vote n'a pas été garanti vu le mauvais placement des isoloirs.
- À Saint-Louis-du-Nord, le centre de vote du Lycée Lammennais a dû fermer à 3 heures 45 pour déjouer la tentative d'un groupe d'individus de remplir les urnes.
- À Carrefour (Ouest) et au centre de vote de l'École nationale centre-africaine, un Superviseur principal a été arrêté vers 4 heures pour avoir tenté de voter plusieurs fois.

- Au centre de vote de l'École nationale de Barrière-Blanche (Acul-du-Nord), vers 2 heures 40, des membres de BV ont remis un lot de bulletins à des individus pour le remplissage des urnes.

2. Préoccupations et Recommandations

À partir des observations susmentionnées, nous voulons formuler les recommandations suivantes à l'attention des responsables électoraux et des autres acteurs politiques impliqués dans le processus :

- La prise en compte des différents rapports d'observation et procès-verbaux de constats des juges de paix pendant la phase d'évaluation des procès-verbaux des bureaux de vote pour la mise en quarantaine de ceux dont l'annulation est nécessaire ;
- Le suivi des cas d'arrestation et un jugement équitable pour toutes les personnes appréhendées ;
- L'ouverture, au plus vite, d'enquêtes permettant d'élucider les situations de perturbation et de violence qui n'ont pas été suivies d'arrestation ;
- La concrétisation des mesures correctives annoncées, notamment plus de transparence au centre de tabulation des votes (CTV), pendant la phase post-électorale ;
- La répression par les agents d'application de la loi des actes de violation de la loi électorale perpétrés dans le contexte post-électoral (publication de résultats ou pronostics, manifestations) ;
- L'accélération du processus en vue du respect du calendrier de publication des résultats.

Cap-Haïtien, le 22 mars 2011.